



JEUNESSE

COVID-19 : Tout ce qu'il faut savoir sur la réouverture des écoles à Guérande

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles de façon progressive pour les maternelles et élémentaires.

Publié le 07 mai 2020

À Guérande, la réouverture des écoles se fera à partir du 14 mai pour les écoles publiques et du 12 mai pour les écoles privées (sauf Diwan qui réouvre le 18 mai). Les directeur(ice)s des écoles de Guérande ainsi que les représentants de parents ont tous été reçus en mairie en début de semaine pour définir le périmètre de reprise avec les services municipaux. Ainsi, la Ville de Guérande met tout en oeuvre pour s'adapter au positionnement de l'Éducation nationale sur les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles ; elles peuvent varier selon les établissements. Plus de 100 agents municipaux seront mobilisés dans les écoles de Guérande dès la réouverture.

Découvrez les grands principes (en place jusqu'au 2 juin) de cette reprise pour préparer du mieux possible le retour en classe de vos enfants.

Quels sont les critères d'accueil des enfants ?

Les jauges d'accueil par classe seront limitées. C'est l'école qui fixe sa capacité d'accueil. Les enfants des personnels prioritaires sont inscrits en priorité.

Mon enfant est-il obligé de reprendre l'école ?

Non. Jusqu'au 2 juin, les parents peuvent décider de garder leurs enfants à la maison, la reprise n'est pas obligatoire.

Quelles sont les classes concernées ?

Sur le principe, toutes les classes de maternelle et d'élémentaire vont rouvrir. L'Éducation Nationale organise leurs modalités d'ouverture.

Les restaurants scolaires sont-ils réouverts ?

Non. Les parents doivent fournir un pique-nique aux enfants non réfrigérable et qui ne nécessite pas d'être chauffé.

Les restaurants scolaires sont-ils réouverts ?

Non. Les parents doivent fournir un pique-nique aux enfants non réfrigérable et qui ne nécessite pas d'être chauffé.

Un accueil périscolaire sera-t-il proposé ?

Oui uniquement sur les jours où l'enfant est scolarisé . Attention l'ouverture des accueils **le matin est fixée à 7h15** jusqu'à nouvel ordre (7h30 pour Saillé) par contre les horaires du soir sont inchangés. Les écoles fournissent la liste des enfants scolarisés aux services municipaux.

. **A compter du 25 mai** des places supplémentaires seront disponibles pour les familles non prioritaires, compte tenu des contraintes sanitaires, leur nombre est fortement limité.

Les inscriptions en APS (et en Accueil de Loisirs) seront possibles dans un délai d'une semaine :

- **Pour les familles prioritaires : le lundi et mardi pour une inscription la semaine suivante**
- **Pour les autres familles : le mercredi, jeudi, vendredi pour une inscription la semaine suivante**

Inscription par mail de préférence auprès de la Maison de la famille : accueil.maisondelafamille@ville-guerande.fr

Quelles sont les mesures sanitaires prises pour tous les bâtiments accueillant des enfants ?

Un protocole permettant de réunir les meilleures conditions d'accueil des enfants et des adultes sera mis en place par les directeurs d'écoles et les services municipaux sur la base du protocole diffusé par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse le dimanche 3 mai. Toutes les classes qui vont accueillir des enfants auront été désinfectées avant la rentrée.

Les principaux points à retenir de ce protocole :

- renforcement des gestes barrière
- maintien de la distanciation physique
- limitation des croisements des élèves
- nettoyage et désinfection des locaux et du matériel plusieurs fois par jour
- information, communication et formation des personnels des écoles
- port du masque pour les adultes présents dans l'école
- aérations régulières des salles de classes
- récréation échelonnée
- pas d'accès aux jeux et aux bacs à sable dans la cour d'école

Pour en savoir plus, le protocole du ministère de l'éducation est disponible ici :

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

Les enfants devront-ils porter des masques ?

Les parents peuvent fournir, s'ils le souhaitent, des masques aux enfants des classes élémentaires. Le masque n'est pas obligatoire.

Les crèches multi accueil Les Castellous et Bébé d'Eole (0-3 ans) ouvrent t'elles également ?

Oui. Elles pourront accueillir 2 groupes de 10 enfants chacune à partir du 14 mai. Seuls les parents déjà en contrat régulier pourront mettre leurs enfants.

Le mercredi, les Accueils de loisirs réouvrent-ils et dans quelles conditions ?

<https://www.ville-guerande.fr/actualites-et-evenements/agenda-et-actualites/actualites/covid-19-tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-la-reouverture-des-ecoles-a-guerande-5422?>

Oui. Les Jaquîmômes (3 à 6 ans) à l'école de la Pradonnais et les Chevaliers gambettes (6 à 11 ans) à l'école du Bois Rochefort accueillent les enfants aux horaires habituels à partir du mercredi 13 mai. Pour les Accueils de loisirs, la restauration sur la pause méridienne est maintenue avec un repas chaud servi dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La capacité d'accueil sera limitée. Les enfants des personnels prioritaires sont inscrits en priorité. L'inscription pour les Accueils de loisirs et les repas doit s'effectuer par mail jusqu'à nouvel ordre auprès de la Maison de la famille : accueil.maisondelafamille@ville-guerande.fr.

Les transports scolaires sont-ils assurés ?

Oui. Les circuits scolaires circuleront normalement à compter du 12 mai. Plus d'informations sur <https://aleop.paysdelaloire.fr/lila-presquile>.

À noter :

L'utilisation du Portail famille pour les inscriptions n'est plus possible pour le moment. Les familles seront rapidement informées dès qu'il sera possible de l'utiliser.

À savoir :

Le vendredi 22 mai, les écoles et les accueils périscolaires seront fermés et les transports scolaires ne seront pas assurés.

Renseignements :

-Maison de la Famille : 02 40 15 10 50 / accueil.maisondelafamille@ville-guerande.fr

- Les écoles publiques

Pradonnais : Maternelle : 02 40 24 85 78 / Élémentaire : 02 40 24 95 92

Bois Rochefort : 02 40 24 79 34

Jean de La Fontaine : 02 40 61 94 97

Élémentaire : 02 40 61 93 21

Jeanne de Navarre à Saillé : 02 40 42 30 91

- Les écoles privées

Diwan : 02 40 15 65 45

Saint-Aubin : 02 40 24 77 80

Sainte-Marie : 02 40 24 91 48

Saint-Joseph de La Madeleine : 02 40 61 93 61



Ville de
Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h